

# CADEAUX AUX EMPLOYÉS



## JE VEUX OFFRIR UN CADEAU À MON EMPLOYÉ, EST-CE APPROPRIÉ?

Les cadeaux qu'il serait approprié que la Société paie comprennent :

- Dons occasionnels de l'entreprise ou du département pour reconnaître les événements de la vie (p. ex., mariages, naissances, adoptions)
- Fleurs ou similaires pour exprimer les condoléances de l'entreprise/du département
- Reconnaissance par l'entreprise / département, pour des occasions telles que:
  - Anniversaire (p. ex., 30 ans de service)
  - Retraite
  - Achèvement d'un projet important

Les cadeaux payés par l'entreprise ou le ministère peuvent ne jamais être en espèces ou équivalents en espèces (y compris les cartes-cadeaux de marchandises générales).

Cadeaux qui doivent être payés avec votre propre argent:

- Cadeaux de Noël
- Cadeaux d'anniversaire
- Reconnaissance personnelle (p. ex. un cadeau de remerciement)

Les cadeaux ne devraient jamais être extravagants

Cliquez [ici](#) pour notre politique sur les cadeaux, les divertissements et les dons.

Pour vous aider à rester sur la bonne voie vers une prise de décision conforme et éthique, veuillez contacter votre direction ou nous à l'adresse suivante : [compliance@rpminc.com](mailto:compliance@rpminc.com).



Nous sommes RPM et notre succès dépend de chacun de nous qui suit la bonne voie et adopte notre valeur de 168® pour prendre les bonnes décisions.